



14ème législature

Question N° : 19936	De M. Jacques Bompard (Non inscrit - Vaucluse)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie et finances		Ministère attributaire > Économie
Rubrique >banques et établissements financiers	Tête d'analyse >épargne	Analyse > perspectives.
Question publiée au JO le : 05/03/2013 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Date de renouvellement : 11/06/2013 Date de renouvellement : 24/09/2013 Date de renouvellement : 28/01/2014 Date de renouvellement : 20/05/2014 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation financières des épargnants. Des taux réels négatifs permettent certes de diminuer le poids des dettes souveraines des États qui en bénéficient mais entraînent pour les épargnants une perte de pouvoir d'achat encore aggravée par l'augmentation régulière de la CSG. Dans le même temps, les emprunteurs sont subventionnés par la perte de pouvoir d'achat des épargnants. L'épargne, qui est une démarche socialement hautement morale, ne doit pas être découragée. Il lui demande donc par quels moyens il compte encourager l'épargne sans que les épargnants ne soient spoliés.